

Date de dépôt : 29 août 2013

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur :

- a) le rapport sur l'exécution de l'offre de prestations de la Société des Mouettes Genevoises Navigation S.A. (SMGN) 2011**
- b) le rapport annuel de gestion de la SMGN pour l'exercice 2011**

Rapport de M. Roberto Broggin

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports s'est réunie le 27 août sous la présidence de M. Antoine Droin. Assistaient à la séance M^{me} Michèle Künzler, conseillère d'Etat, cheffe du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), M. Alexandre Prina, directeur de la direction de la planification générale, DGM, M^{me} Sylvie Penel, économiste à la direction des transports collectifs, DGM, et M^{me} Marion Guillot, ingénieure à la direction des transports collectifs, DGM.

Le procès-verbal a été tenu par M. Aurélien Riondel que nous remercions vivement ici.

Présentation du rapport (voir annexe également)

M^{me} Penel annonce que, si les comptes de la Société des Mouettes Genevoises Navigation S.A. (SMGN) sont présentés si tardivement, c'est parce qu'après le dépôt des comptes de la SMGN (dans les délais) le département s'est aperçu en septembre 2012 que la fiduciaire avait omis de passer en comptabilisation la garantie de recettes. Elle ajoute que la DGM a en conséquence demandé à celle-ci de remédier à cet oubli. Elle indique que

la seconde version des comptes 2011 a été rendue au département à la fin de l'année 2012, puis a été validée par le Conseil d'Etat au printemps 2013.

M^{me} Guillot rappelle que la SMGN est une société anonyme en mains privées, subventionnée par l'Etat depuis 1973. Elle ajoute que la société est au bénéfice d'une concession fédérale de transports pour le petit lac et le Rhône valable jusqu'en 2025. Mme Guillot indique que les activités de transport lacustre ont été séparées au 1^{er} juillet 2007 et sont gérées indépendamment par la société privée Swissboat, qui assure un service de transport touristique, et la SMGN, qui assure un service de transport public avec l'exploitation de quatre lignes. Elle annonce que les horaires des Mouettes ont été étendus en 2011 jusqu'à 21h15 au lieu de 19h15 pendant les mois de juillet et août, conformément au contrat de prestations 2011-2014 passé entre l'Etat et la SMGN.

M^{me} Penel poursuit en revenant sur les éléments marquants de l'année 2011 concernant la gestion de la société. Elle évoque l'installation d'un système de gestion ERP (Enterprise Resource Planning), qui permet une comparaison immédiate avec le budget, la mise en conformité de la comptabilité par engagements, la création d'un manuel de contrôle interne et celle d'une matrice des risques et la mise en conformité avec les normes AIMP-LIAF. M^{me} Penel indique que la SMGN a consenti en 2011 à un effort de gestion important, processus qui s'est d'ailleurs poursuivi en 2012.

M^{me} Guillot traite ensuite du suivi des indicateurs de l'offre et de la maîtrise financière. Elle annonce que la cible de l'indicateur places/km n'a pas été atteinte, mais signale que, comme la valeur s'est établie à 97 % de la cible et qu'il existe une tolérance de cinq pourcents, l'objectif est considéré comme atteint. Elle précise que ce résultat moyen s'explique principalement par de mauvaises conditions météorologiques et des problèmes techniques sur un des bateaux de la flotte. Mme Guillot déclare que la cible de l'indicateur du respect des cadences a été atteint à 96 % pour les lignes M 1 et M 2 et à 100 % pour les lignes M 3 et M 4. En conséquence, elle annonce que, considérant la tolérance de 5 %, les objectifs sont atteints pour toutes les lignes. Mme Guillot déclare que la cible de l'indicateur de fréquentation (voyages × km) a été dépassée de 14 %, notamment grâce à l'extension des horaires estivaux, à l'augmentation de la fréquentation touristique et à une météo clémente en hiver et au printemps.

M^{me} Penel annonce que la cible du taux de couverture (produits/charges) a été dépassée et que la valeur s'est améliorée en 2011 par rapport à 2010. Concernant l'indicateur de rentabilité de l'offre, le rapport coûts-offre en PK (personne par kilomètre), elle déclare que si la cible n'a pas été atteinte, la valeur se situe en deçà de la tolérance de 5 % (103,74 %), ce qui signifie que

l'objectif est, pour sa part, respecté. Elle conclut en rappelant que la SMGN a atteint ou dépassé toutes les cibles des indicateurs.

M^{me} Penel présente les principaux chiffres des comptes 2011 de la société. Elle précise que la correction demandée à la fiduciaire se montait à 18 000 F. Elle indique que le montant n'est pas très important – même s'il a un impact sur les indicateurs – et affirme qu'il s'agissait néanmoins de répondre à un souci de précision. Elle annonce que la société a dégagé en 2011 un bénéfice net de 18 000 F, somme qui a été pour moitié restituée à l'Etat. Elle déclare que la société présente une bonne structure de bilan et une situation comptable équilibrée.

M^{me} Penel annonce que la comparaison entre les recettes réalisées en 2011 et celles qui étaient inscrites au budget 2011 montre qu'il s'agit d'un bon exercice. Elle signale que les recettes ont dépassé le million de francs pour la première fois, produisant un surplus de recette d'environ 3 %. Au niveau des charges, elle déclare que l'année a été bonne quant à la tenue du budget. Elle mentionne néanmoins des surplus de coûts concernant les frais de formation, l'entretien des bateaux (notamment batteries), les frais de sécurité, les honoraires des consultants et les frais informatiques. Elle précise que ces dépassements ont tous été compensés par des économies budgétaires équivalentes sur d'autres postes.

M^{me} Penel annonce ensuite que la comparaison des recettes réelles 2011 par rapport aux recettes 2010 indique une différence positive de 11 %. Elle signale que les recettes de transport ont augmenté de 5 %, les indemnités UNIRESO, de 70 % et les recettes diverses, de 11 %. Elle précise que l'importance des écarts s'explique par la petite taille des montants. Au sujet de l'évolution des charges entre 2010 et 2011, M^{me} Penel indique que l'on constate une augmentation générale de 5 % et, plus particulièrement, une augmentation de 20 % du poste autres charges de gestion, en raison de la hausse des charges d'informatique, une baisse de 21 % du poste honoraires (baisse des coûts de consultants, même si la valeur est supérieur au budget), une augmentation de 19 % du poste loyer (en raison de frais d'aménagement de la rotonde). Concernant le poste inhabituellement bas du carburant (- 85 %), M^{me} Penel annonce que la SMGN a refacturé une certaine quantité de carburant à Swissboat. Elle indique que cela pose un léger problème car il contrevient au principe d'étanchéité des exercices, étant donné que la démarche a eu pour but de compenser des différences présentes lors des exercices précédents. Elle annonce que le poste amortissement a diminué en 2011 car les débarcadères sont désormais entièrement amortis. Elle ajoute que le poste entretien bateaux-véhicules-débarcadères a diminué de 26 %, car une provision assez importante avait été constituée en 2010. Finalement, elle

annonce que le poste salaires d'exploitation et formation a augmenté de 23 %. Elle rappelle que la SMGN était en sous-effectif en 2010, situation à laquelle elle a essayé de remédier en 2011 en engageant trois personnes.

Il est rappelé que le RD contient des éléments sur le premier semestre 2012 et annoncé que le département peut désormais, compte tenu du retard pris dans le processus d'approbation, donner des éléments sur l'ensemble de l'année 2012.

M^{me} Guillot indique que, en 2012, l'offre en soirée a été étendue à la période allant d'avril à octobre, selon le contrat de prestations, malgré des difficultés avec la flotte et le personnel. Elle annonce que les indicateurs ont été respectés pour 2012 également, malgré une baisse de la fréquentation due à un nombre important de jours d'intempéries et à l'immobilisation de bateaux en raison de pannes.

M^{me} Penel indique que la réorganisation interne s'est poursuivie. Elle annonce que de fortes économies ont pu être réalisées sur les salaires, les honoraires et l'informatique. Elle déclare que l'exercice a dégagé un bénéfice net de 315 849 F, restitué à 50 % à l'Etat. Elle signale que l'ICF a rendu un audit sur la SMGN en date du 25 février 2013 et annonce que ses conclusions sont positives. M^{me} Penel termine en annonçant que le département travaille actuellement sur les comptes 2012, qui devraient être présentés au Conseil d'Etat à l'automne.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire (Ve) demande s'il est envisagé de rattacher les Mouettes aux TPG d'ici à 2025, à la fin de la concession fédérale.

M^{me} Künzler répond que la question de savoir si ce seront les TPG ou une autre entreprise qui remportera la prochaine concession est prématurée. Elle évoque néanmoins la poursuite de l'exploitation par la SMGN. M^{me} Künzler rappelle que la flotte devra prochainement être modernisée, ce qui est une préoccupation plus urgente que la question de la concession.

Le même commissaire demande des précisions concernant le problème de batteries évoqué lors de la présentation.

M^{me} Penel répond que le problème électrique est survenu en raison d'une surtension provoquée par CINELAC et n'est pas directement lié à l'exploitation de bateaux.

Ce même commissaire décidément pugnace demande où en est le projet d'utilisation de la plateforme du pont de la Machine pour y installer un débarcadère.

M^{me} Künzler répond que le projet est au point mort. Elle ajoute que ce projet entraînerait des coûts supplémentaires et que le Grand Conseil n'a pas souhaité orienter le contrat de prestations 2011-2014 en ce sens.

Ce commissaire appelle ce projet de ces vœux, rappelant que cette plateforme est idéalement située par rapport au réseau TPG. Il estime que l'exploitation d'une ligne vers le pont de la Machine serait très profitable avec le nœud des TPG de Bel-Air notamment.

Remarque de M^{me} Künzler

M^{me} la conseillère d'Etat annonce que les mesures prises pour restructurer la SMGN ont été bénéfiques. Elle rappelle qu'un travail important a été entrepris en 2011 et 2012. Elle estime que l'instauration d'un suivi accru a permis un gain d'efficacité, ce qui signifie que l'argent public est mieux utilisé.

En l'absence de demande d'audition, le Président met aux voix la prise d'acte du RD 991.

Les commissaires acceptent de prendre acte du RD 991 par :

Pour : 13 (1 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : –

Abstention : –

Catégorie de débat : 3

SOCIÉTÉ DES MOUETTES GENEVOISES NAVIGATION SA - SMGN

RAPPORT SUR L'OFFRE ET LES COMPTES 2011

COMMISSION DES TRANSPORTS DU 27 AOÛT 2013



Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement
Direction générale de la mobilité

28.08.2013

SOCIÉTÉ DES MOUETTES GENEVOISES ET NAVIGATION SA

GÉNÉRALITÉS ET RÉSEAU DES LIGNES



- Société anonyme en mains privées, subventionnée par l'Etat depuis 1973
- Concession fédérale de transports valable jusqu'en 2025, pour le petit lac et le Rhône
- Séparation des activités de transport lacustre dès le 1^{er} juillet 2007 :

Swissboat : service de transport touristique

SMGN : service de transport public

fournissant 4 lignes Unireso :
M1, M2, M3 et M4

SOCIÉTÉ DES MOUETTES GENEVOISES ET NAVIGATION SA

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2011

OFFRE

Mise en place d'un horaire étendu en soirée pour les mois de juillet et août, conformément au contrat de prestations 2011-2014

GESTION

Installation d'un système de gestion ERP
 Mise en conformité de la comptabilité par engagements
 Création d'un manuel de contrôle interne
 Création d'une matrice des risques
 Mise en conformité avec les normes AIMP-LIAF



SOCIÉTÉ DES MOUETTES GENEVOISES ET NAVIGATION SA

SUIVI DES INDICATEURS DE L'OFFRE ET DE LA MAITRISE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2011 : CONTRAT ATTEINT

Indicateurs	Objectifs du CP 2011	Réalisation 2011		Résultat	2011/2010
Places / kilomètres (km x capacité bateaux) Objectif adapté aux PK déduits pour intempéries	7'087'806	6'877'232	97.03 %	atteint	6'901'421 - 0.35%
Respect des cadences M1 (< 4 mn)	10 mn / 95%	9.60 mn	96.00 %	atteint	atteint
Respect des cadences M2 (< 4 mn)	10 mn / 95%	9.65 mn	96.50%	atteint	atteint
Respect des horaires M3 (< 3 mn)	30 mn / 95%	30 mn	100.00%	atteint	atteint
Respect des horaires M4 (< 3 mn)	30 mn / 95%	30 mn	100.00%	atteint	atteint
Fréquentation (voyages x km)	1'355'000	1'555'521	114.80%	dépassé	1'307'033 + 19%
Taux de couverture (produits/charges)	29.20%	30.09%	103.04%	dépassé	28.39%
Coûts / Offre PK	0.481 F	0.499 F	103.74%	atteint	0.476 F



SOCIÉTÉ DES MOUETTES GENEVOISES ET NAVIGATION SA

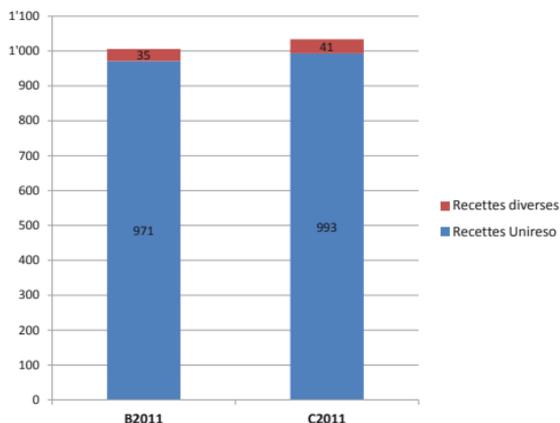
COMPTES 2011 : principaux chiffres (en milliers)

➤ Total des recettes	1'034
➤ Total des charges	3'438
➤ Subvention de l'Etat de Genève	2'439
➤ Garantie de recettes : restitution	-18
➤ Bénéfice net après subvention	18
➤ Distribution à l'Etat 50 %	9
➤ Contribution totale de l'Etat	2'550
➤ Ratio de financement propre élevé	43 %
➤ Ratio de couverture des immobilisations bon	129 %



SOCIÉTÉ DES MOUETTES GENEVOISES NAVIGATION SA

COMPTES 2011 PAR RAPPORT AU BUDGET 2011 - RECETTES



Barre du million de recettes dépassée pour la 1^{ère} fois

+ 3 % de recettes Unireso par :

- la progression de l'offre
- la progression de la fréquentation

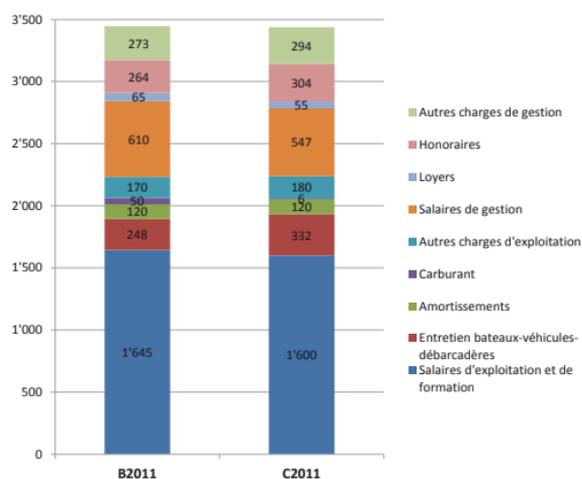
Rappel

Part SMGN à Unireso : 0,66 %



SOCIÉTÉ DES MOUETTES GENEVOISES NAVIGATION SA

COMPTES 2011 PAR RAPPORT AU BUDGET 2011 - CHARGES



Budget tenu sur les coûts
 - d'exploitation : + 0,2 %
 - de gestion : - 0,9 %
 - totaux : - 0,2 %

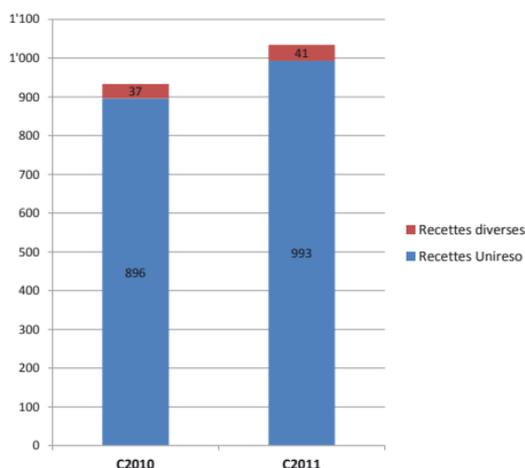
Dépassements sur
 - frais de formation
 - entretien des bateaux
 - frais de sécurité
 - honoraires consultants
 - frais informatique

compensés par des
 économies budgétaires sur
 tous les autres postes



SOCIÉTÉ DES MOUETTES GENEVOISES NAVIGATION SA

COMPTES 2011 PAR RAPPORT AUX COMPTES 2010 - RECETTES



Total des recettes :

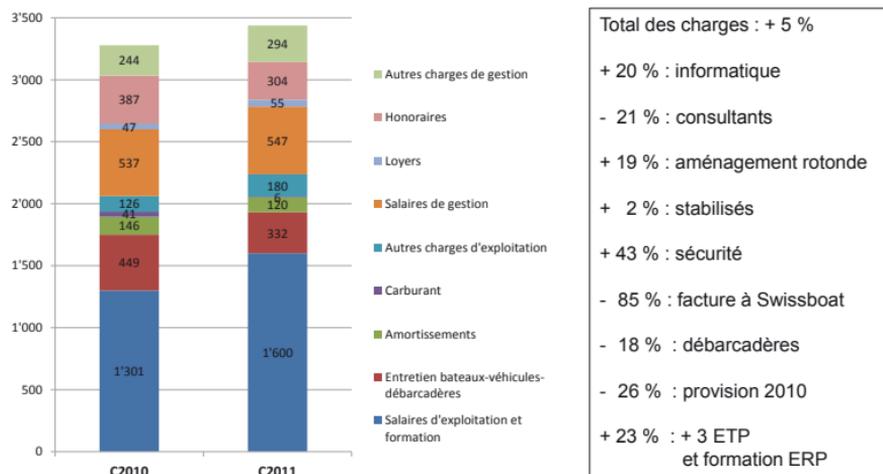
+ 11 %

- recettes de transport : + 5 %
 - indemnités Unireso : + 70 %
 - recettes diverses : + 11 %



SOCIÉTÉ DES MOUETTES GENEVOISES NAVIGATION SA

COMPTES 2011 PAR RAPPORT AUX COMPTES 2010 - CHARGES



SOCIÉTÉ DES MOUETTES GENEVOISES ET NAVIGATION SA

ANNEE 2012 : principaux éléments

- Offre en soirée étendue d'avril à octobre exécutée selon le contrat de prestations malgré des difficultés avec la flotte et le personnel
- Poursuite de la réorganisation interne (polyvalence)
- Indicateurs respectés malgré la baisse de la fréquentation
- Forte économie de coûts sur les salaires, les honoraires et l'informatique, pour des recettes stabilisées
- Bénéfice net de CHF 315'849.-, restitué à 50 % à l'Etat
- Audit de l'ICF du 25 février 2013 : conclusions positives